

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2692**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la société Enfrasys - Avenant de transfert de marché à la société SDEL Rhône-Alpes Industrie Process

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011

Décision n° B-2011-2692

objet : **Marchés communautaires attribués à la société Enfrasys - Avenant de transfert de marché à la société SDEL Rhône-Alpes Industrie Process**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La société Enfrasys a cédé à la société SDEL Rhône-Alpes Industrie Process, acquéreur, la branche complète d'activité de *Travaux d'études, de construction, de réalisation et de maintenance dans les domaines électriques, d'instrumentation et d'automatismes spécifiquement dédiés au secteur hydraulique ainsi que les activités connexes* dépendant de son fonds de commerce. Cette décision a été prise par l'associé unique de la société Vinci Énergie Rhône-Alpes Auvergne possédant la totalité du capital social de la société SDEL Rhône-Alpes Industrie Process, par acte sous seing privé du 15 juin 2011.

La société SDEL Rhône-Alpes Industrie Process dont le siège social se situe 60, chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly, est inscrite sous le numéro RCS Lyon 418 647 327 - code NAF : 4321A.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société SDEL Rhône-Alpes Industrie Process à se substituer ainsi à la société Enfrasys dans le marché de la Communauté urbaine de Lyon dont elle est titulaire à compter de la date de notification de l'avenant.

Un marché non soldé passé avec la Communauté urbaine est concerné :

Marché géré par la direction de l'eau

- 083097G - maintenance des dispositifs de la gestion technique centralisée de la station d'épuration à Pierre Bénite.

Cet avenant ne change en rien les clauses du marché susvisé.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché communautaire attribué à la société Enfrasys au profit de la société SDEL Rhône-Alpes Industrie Process.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.